

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Conseil Municipal

Séance du Mercredi 22 mars 2023

Conseillers en exercice 43

Présents 34

Représentés 6

Absents 3

Votes

Pour 40

Contre 1

Abstention 1

**Certifié exécutoire compte tenu
de sa transmission au
contrôle de légalité de la
Préfecture de Créteil le**

..... 24 MARS 2023

de la publication le

..... 24 MARS 2023

Le vingt-deux mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 15 mars 2023, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

Etaient présents :

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, COELHO Vasco, BRULANT Marina, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, LAJILI Yamina, MARQUES henrique, HACHE Bénédicte, FONDENEIGE Matthias, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, COHEN Rachel, LORES Monique, BANCE Stéphane, OMRANE Alain, BEZACE Mathilde, CHALBI Yacin, BOURVEN Julien, LANTERNIER Lucie, OZCAN Canan, DESROCHES Damien, DESPRES Catherine, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE MENGUE Terence, GUILLAUD BATAILLE Fabien, HUTIN Sébastien, LEMOINE Nathalie.

Étaient représenté-e-s :

Mme GAULIER Danièle

Mme DIMNET Jocelyne

Mme FADLI Hafida

M. BOLLE DALLIAH Kristian

Mme MARTIN Mélisande

Mme FOURNIER Laura

mandat à Mme OSTERMEYER Sushma

mandat à M. COELHO Vasco

mandat à M. CHALBI Yacin

mandat à M. OMRANE Alain

mandat à MME LAJILI Yamina

mandat à M. DRUART Frédéric

Étaient absents : Ms El Arbi CHIRRANE, Hacène HABI, Mme BENKAHLA Malika

Secrétaire de séance : Mme LAJILI Yamina

O B J E T

**ATTRIBUTION D'UN DON A LA FONDATION DE FRANCE SUITE AU SEISME EN
TURQUIE ET EN SYRIE**

**ATTRIBUTION D'UN DON A LA FONDATION DE FRANCE SUITE AU SEISME EN TURQUIE ET
EN SYRIE**

Monsieur le Maire rappelle le violent séisme qui s'est déroulé le 6 février dernier en Turquie et en Syrie et la situation tragique qui touche les populations Turque et Syrienne.

Il propose au Conseil Municipal d'apporter son soutien et sa solidarité en approuvant le versement d'un don d'un montant de 5 000€ à la Fondation de France.

LE CONSEIL,

Où, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission Finances-Commerce-Marchés-Développement économique-emploi-Insertion,
du 13 mars 2023,

Considérant la volonté de la commune de Choisy-le-Roi d'aider et de soutenir les populations Turques et Syriennes,

DÉLIBÈRE

Article 1^{er} - Décide l'attribution d'un don d'un montant de 5 000 euros (cinq mille euros) au profit des populations Turques et Syriennes.

Article 2 - Autorise le versement de ce don à la Fondation de France Agence qui lance un appel à la générosité pour venir en aide aux populations touchées par le séisme du 6 février 2023.

Article 3 : Dit que la dépense est inscrite au budget de la commune

Article 4 La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité de sa publication sur le site internet de la commune www.choisyleroi.fr

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait et délibéré en séance du 22 mars 2023

Pour extrait conforme,



Tonino PANETTA
Maire de Choisy-le-Roi